

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-quatre juin deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU, Président.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Étaient présents (13) : Marie-Paule BADREAU – Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Catherine PIOT – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Était représentée (1) : Béatrice GOIN-BESSON a donné pouvoir à Antoine CHÉREAU

Était absent excusé (1) : Dominique LANSON

Étaient absents (2) : Anthony BONNET – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Julien DURAND, Coordinateur des ressources matérielles – Lisa VIOLLEAU, Coordinatrice des services médico-sociaux – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

INFORMATIONS A L'ASSEMBLEE

Evènement à L'Arbrasève

Antoine CHÉREAU : « Au cours du week-end dernier, une résidente porteuse de troubles cognitifs, à l'Arbrasève à Rocheservière, s'est enfuie le samedi après-midi et n'a été retrouvée que le lendemain matin, passant la nuit dehors. Elle va bien. Cela a donné lieu à un point dans la presse car évidemment cela a créé un émoi très compréhensible de la part de la famille.

Comment cela a été possible ? C'est une question que l'on prend évidemment très au sérieux. Même s'il y a toutes les raisons de croire que c'est son état qui a amené cette situation. Il n'empêche que c'est un évènement grave. Là, il faut que l'on cherche pourquoi son bracelet était désactivé alors qu'il fonctionnait.

Je remercie la mobilisation de tout le monde.

Evidemment il y a de l'effolement. Evidemment la famille passe de la colère à l'inquiétude, ce qui est tout à fait normal.

Je voudrais remercier la qualité de la prise en charge mais vous dire en même temps que l'on prenait ça très au sérieux. »

Marie-Paule BADREAU : « C'est arrivé à mon père à deux reprises, au Repos. On le retrouvait au bout d'une demi-journée. Il arrivait à désactiver lui-même son système d'alarme. »

Lionel BOSSIS : « Elle a été retrouvée grâce aux réseaux sociaux. L'hélicoptère a été envoyé dans le secteur où elle avait été vue par plusieurs personnes. »

Mouvement social du personnel CIAS

Antoine CHÉREAU : « Deuxième sujet que je voulais évoquer avec vous. Après les fatigues qui existaient déjà avant le COVID et qui nous avaient amenés à réfléchir à un certain nombre d'améliorations, y compris en ayant exceptionnellement voté des subventions pour le CIAS afin de donner des primes à nos personnels ; après l'impact COVID et dans l'ambiance nationale très déplorable sur les conditions de travail réellement difficiles des agents du social et du médicosocial ; les agents ont exprimé une inquiétude plus vive que d'habitude. Ils se sont tournés vers nous, ils ont écrit aux familles pour alerter sur une situation qui se dégrade vivement.

Naturellement, personne n'est surpris, on constate la réalité de la situation. On ne le constate d'ailleurs pas uniquement dans le milieu des EHPAD mais partout. Dans le milieu des EHPAD, sur les questions de santé, comme sur les questions hospitalières, il y a une angoisse supplémentaire, car l'accueil se fait 24 heures sur 24 et il faut donner les meilleures conditions d'accueil à nos résidents.

De manière plus légère, cela n'était jamais arrivé qu'on ne trouve pas de remplaçant au projectionniste du cinéma et que l'on soit obligé de fermer le cinéma, aujourd'hui c'est le cas.

Donc je pense que sortie du COVID, il y a un rapport au travail qui a évolué, les gens sont fatigués et notamment dans les EHPAD où il y a eu beaucoup d'auto-remplacements.

Nous, on a beaucoup de chances car on a du personnel avec d'immenses qualités et extrêmement investis dans leurs missions. Par conséquent la situation s'est révélée plus tard que dans d'autres établissements parce que le personnel a été volontaire plus longtemps. Je les en remercie d'ailleurs beaucoup.

Mais on est au bout d'un système national qui nous touche de la même manière. Au-delà des questions pratiques qui se posent, il y a une difficulté liée à l'augmentation de la dépendance chez nos anciens. C'est-à-dire que la charge de travail augmente plus vite que ce que l'on est capable de financer en termes de ressources. Ce n'est pas qu'une question de cartographie à un moment donné, c'est aussi une question de trajectoire qui est compliquée, et tout ça sur fond de rémunération, comme il y a quelques années où l'on commençait à voir des agents qui par fatigue, préféraient passer en intérim pour choisir leurs horaires et parfois en étant payés un peu moins.

Tout cela réunit, ce sont des symptômes qui ne sont pas bons pour pouvoir organiser les choses.

Donc premièrement on prend vraiment cette inquiétude au sérieux, loin du bras de fer social entre les employés et l'employeur. La réalité est connue extrêmement fortement par nous.

Deuxièmement, on a déjà, et c'est une des raisons de notre ordre du jour, organiser un pool de remplacement. On est déjà à apporter des réponses concrètes, destinées à améliorer les choses. Vous allez le voir aussi, on a lancé une campagne de communication pour recruter, qui porte déjà ses fruits, avec des candidatures qui arrivent.

Ce n'est pas l'aboutissement de nos discussions, il y a déjà eu des discussions avec les représentants des agents sur des sujets qui méritent amélioration. Une autre réunion est prévue pour commencer à travailler sur des solutions. Sachant que dans les sujets qui rendent les choses difficiles, c'est que le financeur n'est pas le CIAS Terres de Montaignu. Donc on est en capacité de discuter mais dans un cadre donné par l'ARS et le département. On essaie de trouver des solutions avec les capacités financières qui nous sont données. La question du pool de remplacement est une façon de recruter plus d'agents que ce qui était autorisé en faisant le pari de payer des titulaires plutôt que des remplaçants.

Je vous précise aussi que le gouvernement a décidé qu'à compter du 1^{er} juillet, le point d'indice des fonctionnaires allait augmenter de 3.5% leur salaire. On s'en réjouit pour les agents. Mais on ne nous a pas augmenté les dotations pour pouvoir financer cela.

Ce deuxième point pour vous dire que c'est un des sujets les plus préoccupants de Terres de Montaignu en ce moment, au cœur du cœur de nos préoccupations, les miennes, celles de Cécilia, celles des élus de Terres de Montaignu et en particulier de l'équipe de Jean et de Laure et partagés avec l'ensemble des cadres. »

Mise en place d'une réflexion stratégique pour le CIAS

Antoine CHEREAU : « Dans nos objectifs de mutualisation, à partir du moment où les deux collectivités se sont mariées, c'était de faire en sorte qu'à côté des EHPAD et grâce aux compétences des EHPAD, on commence à travailler sur la couverture du territoire tout entier et pas seulement pour les anciens qui sont en EHPAD, c'est en outre le soutien à domicile par le portage des repas, etc. Il y a plein d'autres sujets, il y a aussi plein d'autres réformes en cours au niveau national sur les soins infirmiers à domicile notamment.

Avec Claude Durand, on travaille sur ces questions-là notamment dans le cadre du plan santé, qui vit jusqu'à présent un peu déconnecté de nos gestions des EHPAD. Cela doit être une opportunité d'avoir des moyens supplémentaires notamment de l'ARS, pour pouvoir déployer des services. »

ADMINISTRATION GENERALE

Point d'information sur le lieu du Conseil d'Administration

Afin de permettre aux administrateurs de découvrir l'ensemble des structures et services du CIAS il avait été proposé de délocaliser les conseils d'administration temporairement au sein des structures du CIAS.

La question a été étudiée conformément au souhait du conseil d'administration et il en ressort que la jurisprudence a estimé qu'il était possible si des circonstances exceptionnelles le justifient si une affluence particulière est prévue pour une réunion ou si la siège est en cours de destruction et de reconstruction.

Les travaux de l'hôtel intercommunal étant prévus l'année prochaine, il sera possible de prévoir les réunions en dehors du siège intercommunal, afin de visiter les résidences.

18h55 : arrivée de Madeleine GUITTET

DELCIAS_22_034 – Demande de subvention pour l'usages des outils numériques

Monsieur le Président expose à l'assemblée que Le Ségur du Numérique en Santé alloue 600 millions d'euros pour le secteur médico-social et social, pour accélérer la transformation numérique du secteur et améliorer la qualité des systèmes d'information déployés dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Le Ségur Médico-social s'adresse à l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

Le CIAS Montaigu-Rocheservière souhaite se saisir de cette occasion de financement pour mettre en œuvre :

- La mise en place de l'hébergement des données, auprès d'un prestataire agréé et obligatoire
- La mise en place sécurisé, fonctionnel et légal du réseau wifi dans les résidences - pour les agents et les résidents
- La mise à jour du logiciel de santé « Cédiact » et l'acquisition de nouveau module du logiciel pour l'efficacité des services
- La formation des agents sur les dispositifs numériques
- L'acquisition de tablette numérique, d'ordinateur portable et d'écran - pour les agents ou dans le cadre des animations.

L'Agence Régionale de Santé finance le projet à hauteur de 100%.

Débat :

Marie-Paule BADREAU : « Qu'est ce qui indique le montant de la subvention ? »

Laure RACAUD : « C'est une enveloppe globale. Le montant de la subvention dépend donc de ce qui restera. Il ne faut donc pas trainer à déposer le dossier de demande. »

Le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à réaliser une demande de subvention e-santé auprès de l'Agence Régionale de Santé et à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

DELCIAS_22_035 – Demande de subvention auprès de la Conférence des financeurs

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que suite à la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et au décret du 26 février 2016, l'Agence Régionale de Santé et le Département ont mis en place une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie en 2015 sur la Vendée.

Cette instance a pour missions de définir et mettre en œuvre un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans au regard du diagnostic établi.

A ce titre, le CIAS Montaigu-Rocheservière souhaite présenter plusieurs actions à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie :

1. Renouvellement de la subvention Siel bleu d'un montant de 20 120 €, déjà déposé en avril 2022 – en attente de réponse
2. Activité physique adaptée extérieure d'un montant entre 10 000 € et 50 000 € selon le dépôt du dossier fin juillet 2022
3. Clown thérapeutique action individuelle afin de prévenir d'un montant entre 20 000 € et 60 000 € selon le dépôt du dossier entre octobre et novembre

Débat :

Colette JADAUD : « Les activités physiques extérieures adaptées concernent uniquement les EHPAD ? »

Laure RACAUD : « Non, sur cette partie-là, le SSIAD est concerné, tout comme l'accueil extérieur. Sur certaines activités, les personnes peuvent venir, soit à travers le SSIAD, soit des personnes qui sont proches de l'EHPAD et qui viennent participer à ces temps. »

Lisa VIOLLEAU : « C'est la même chose pour la première subvention Siel bleu, gym adaptée dans la résidence. Les personnes qui sont extérieures à la résidence et qui habitent à domicile, peuvent aussi venir y participer. Là aussi il s'agit d'une ouverture de la résidence sur l'extérieur. »

Jacqueline RAUTUREAU : « Les activités se faisaient avant le COVID pour les personnes extérieures, mais elles ont été suspendues avec le COVID. Est-ce que cela repart ? »

Laure RACAUD : « Cela reprend petit à petit mais il n'y a pas forcément le même nombre qu'avant, car certaines personnes se sont un peu renfermées et n'osent pas revenir. »

Le conseil d'administration, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, coordonnée par le Département de la Vendée et autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

DELCIAS_22_036 – Demande de mécénat auprès du Crédit Agricole

Monsieur le Président expose que certains résidents des EHPAD ne bénéficient pas d'animation médico-social par choix ou par difficultés temporaire ou définitive (maladie, fin de vie, blessure...).

Sur proposition des assistantes de soins en gérontologie, la résidence Martial Caillaud à L'Herbergement souhaite mettre en place un chariot équipé de matériel d'animation et stimulation permettant d'aller de chambre en chambre en proposant des animations individuelles. L'objectif est de favoriser la lutte contre la dépression.

Par ailleurs, le Crédit Agricole possède un fond de soutien d'action locale, fléché sur des projets d'intérêt généraux.

A ce titre, le CIAS Montaigu-Rocheservière souhaite présenter l'achat de ce chariot d'animation individuelle actuellement en test à la résidence Martial Caillaud à L'Herbergement afin de pouvoir le déployer sur l'ensemble du CIAS.

Le conseil d'administration, à l'unanimité sollicite une subvention auprès du Crédit Agricole de 2 000 € et autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

DELCIAS_22_037 – Convention de prêt de minibus

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le CIAS possède un parc de 4 minibus. Ils sont indispensables pour permettre les déplacements des résidents de façon adaptés, notamment lors des animations extérieures. Mais sont peu utilisés sur l'ensemble de l'année.

Il ajoute que le CIAS reçoit régulièrement des demandes d'emprunt de minibus par les communes, associations ou les familles, permettant le transport avec un véhicule adapté.

Afin d'optimiser l'utilisation des minibus du CIAS, tout en garantissant la priorité d'utilisation au CIAS, Monsieur le Président propose la mise en place d'une convention de mise à disposition.

Débat :

Bernard CHAMPAIN : « Est-ce que la personne qui réserve le mini-bus sera formé à l'installation du fauteuil roulant, qui est assez spécifique ? »

Cécilia GRENET : « Cela fait partie des précautions d'usage. Le conducteur du mini-bus doit pouvoir vérifier que non seulement les ceintures de chacun sont mises mais que le fauteuil est bien accroché. »

Le conseil d'administration, à l'unanimité, valide le modèle de la convention joint à la délibération et les modalités de refacturation le cas échéant et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention avec tout utilisateur.

ADMINISTRATION GENERALE

DELCIAS_22_038 – Apurement de créances éteintes – Résidence autonomie Oxalis

Monsieur le Président fait part à l'assemblée d'une liste de créances éteintes, présentée par Monsieur le Trésorier, d'un montant total de 24 608,90 €. Ces créances concernent des frais d'hébergement d'un résident, suite à jugement de rétablissement personnel dans le cadre d'une procédure de surendettement.

Débat :

Marie-Paule BADREAU : « Cela représente combien d'années d'hébergement ? »

Antoine CHEREAU : « C'est un an et demi »

Le conseil d'administration, à l'unanimité, apure des créances éteintes pour une somme de 24 608,90 € sur le budget annexe Résidence autonomie Oxalis.

DELCIAS_22_039 – Décision modificative n°1 – Budget annexe Résidence autonomie Oxalis

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits du budget annexe Résidence Autonomie Oxalis, afin de prendre en compte l'apurement des créances éteintes présentées précédemment.

BUDGET ANNEXE « RESIDENCE AUTOMONIE OXALIS »

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
6541	Créances éteinte	24 610,00 €	
73418	Autres produits à la charge de l'utilisateur		24 610,00 €
Total Section de fonctionnement		24 610,00 €	24 610,00

Le conseil d'administration, à l'unanimité, vote la décision modificative n°1 du budget annexe Résidence Autonomie Oxalis.

RESSOURCES HUMAINES

DELCIAS_22_040 – Mise en place de l'apprentissage

Monsieur le Président expose à l'assemblée que face aux difficultés de recrutement qui perdurent, particulièrement sur les profils de soins et d'accompagnement, il est indispensable d'élargir les canaux de recrutement et anticiper les besoins futurs.

Le contrat d'apprentissage, juridiquement et financièrement facilité pour les collectivités, permet de former des jeunes par alternance, en vue d'acquérir la qualification requise pour intégrer des postes permanents par la suite.

Ainsi, il est proposé d'ouvrir le recours à quinze contrats d'apprentissage, au maximum, à partir de la rentrée 2022, sur deux profils cibles :

a. Apprentis en soins

1. Diplôme préparé : Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social ou Diplôme Professionnel d'Aide-Soignant
2. Durée de l'apprentissage : 18 mois
3. Service d'accueil : Résidences médicalisées et SSIAD

b. Apprentis agents d'entretien et d'accompagnement

4. Diplôme préparé : Bac Professionnel Services Aux Personnes et aux Territoires ou équivalent
5. Durée de l'apprentissage : 1 an
6. Service d'accueil : Résidences

Débat :

Marie-Hélène FAVREAU : « Quelle formation pour les tuteurs ? »

Laure RACAUD : « Les tuteurs recevront 2 jours de formation assurés par la MFR de La Ferrière. C'est extrêmement important puisque ce n'est pas la même chose d'accueillir un stagiaire de 3 jours qu'un stagiaire d'un an. Cela demande de la pédagogie et un certain positionnement. »

Colette JADAUD : « Lorsqu'il y a des remplacements autres, est-ce qu'il y a le même souci de formation ? »

Laure RACAUD : « On essaye de faire des binômes, mais la situation est très tendue et cela repose sur les personnes en place. Les remplacements ne sont pas sur les postes de soignants mais bien d'agents. »

Le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le recours à 15 contrats d'apprentissage, sur les fonctions d'aides-soignants et d'agent d'entretien et d'accompagnement ; autorise la demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire, pour le financement de la formation et du salaire des apprentis, et auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, et autorise Monsieur le Président à signer tous actes et conventions relatifs à cette décision.

Point d'information sur la campagne de recrutement flash

Un constat : actuellement 14 postes de recrutement en cours et non pourvu sur le CIAS. Il y a un risque de fermeture de places durant l'été par manque de personnel. Certains établissements proches de chez nous, ont d'ailleurs fait le choix de fermer des lits. Les procédures sont dégradées assez régulièrement, surtout la nuit et sur des postes de personnel non diplômées « faisant fonction » et parallèlement un épuisement du personnel.

Le CIAS a donc lancé une campagne de recrutement flash en 5 étapes, avant l'été :

1. **Accrocher / interpeller** « Prenez soin autrement » grâce à la campagne de communication « Prenez soin autrement »
2. **Convaincre rapidement**. Le flash code prévu sur les affiches, une fois scanné renvoie à une page du site internet de Terres de Montaigu « les 10 bonnes raisons de postuler au CIAS Terres de Montaigu » qui argumente sur le côté alternatif du plan gérontologue vu du côté du soignant
3. **Postuler** simplement grâce au formulaire simple et rapide qui facilite la démarche
4. **Echanger / rencontrer**. Un premier contact par téléphone puis un parcours personnalisé basé sur la rencontre (tenant lieu de 1^{er} jury)
5. **Contractualiser**. In fine, le contrat de travail est établi avec les vérifications et les règles des ressources humaines. S'il s'agit d'un poste de titulaire, un entretien (2nd jury) est organisé.

Cette campagne a été lancée depuis 1 semaine et a déjà attirée 7 candidatures qualifiées : 2 apprentis, 2 aides-soignantes et 1 veilleur de nuit, 2 autres candidatures viennent d'arriver dans la journée.

Débat :

Bernard CHAMPAIN : « Est-ce que cette campagne est uniquement faite sur le territoire ? »

Antoine CHEREAU : « Oui, pour l'instant il n'y a que nous, je n'ai pas eu connaissance ailleurs. »

Lionel BOSSIS : « Ce qu'on peut dire aussi c'est qu'on a la chance d'avoir des établissements reconnus et de qualité, avec des ambiances de travail reconnues, par le personnel et par les résidents et je pense qu'il faut mettre ça en évidence. »

DELCIAS_22_041 – Création d'un Pool de remplacement

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de créer un pool de remplacement multisite d'aides-soignants pour garantir la continuité de services, la qualité des soins et améliorer les conditions de travail des agents.

Le principe est une équipe dédiée au remplacement d'urgence, sur des postes permanents sur l'ensemble des établissements et services du CIAS. Cette équipe sera placée sous la responsabilité hiérarchique de l'actuelle infirmière multisite responsable des équipes volantes, et sera composée de 3 ETP d'aide-soignant de jour et 2 ETP d'aide-soignant de nuit. Le recrutement sera prioritairement en interne et à défaut en externe. Une indemnisation spécifique sera instaurée pour les déplacements et valorisation du complément indiciaire pour permet la prise en compte de la flexibilité qui est demandée.

Ainsi il est proposé de créer :

Suppression de poste	Création de poste	Date effet
	<u>5 postes</u> Dans le cadre d'emplois des : Aides-soignants (Cat B) ou Auxiliaires de soins (Cat C) ou Agents sociaux (Cat C) à temps complet	01/07/2022

La création de ce pool de remplacement se fait à cout constant par substitution de 50% des contrats courts. Il est espéré une baisse d'absentéisme des agents qui baisserait les charges du CISA et le turnover.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide de créer les postes ci-dessus listés ; dit que pour les postes ouverts sur plusieurs grades, le tableau des effectifs retiendra les grades des candidats retenus ; autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels sur ces emplois si la recherche de fonctionnaire s'avère infructueuse, et le cas échéant, Monsieur le Président à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de son niveau de qualification et d'expérience, sans pouvoir dépasser le 8^{ème} échelon du grade retenu ; dit que les dépenses induites seront imputées aux crédits prévus à cet effet au chapitre concerné.

DELCIAS_22_042 – Modifications de postes

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée qu'un poste du tableau des effectifs du CIAS est concerné par un transfert de plein droit vers le service commun de Direction des ressources humaines mutualisée, porté par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

En effet, l'analyse comparative du fonctionnement des établissements du CIAS a révélé la nécessité de regrouper la gestion des ressources humaines au niveau du service commun existant au sein de la communauté d'agglomération, pour tendre vers une harmonisation et une sécurisation des pratiques, et faciliter ainsi la construction d'une politique RH commune.

En parallèle, un audit mené sur la direction des ressources humaines mutualisée en 2021, a conduit à mettre en place une nouvelle organisation de ce service, s'inscrivant dans une démarche stratégique et transverse d'amélioration continue du service rendu et d'adaptation à l'évolution des besoins des 3 collectivités : Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, CIAS et la ville de Montaigu-Vendée. Elle se met en œuvre à compter de l'automne 2022.

Un service commun est obligatoirement porté par l'établissement public de coopération intercommunale. Les agents concernés par ses missions sont transférés de plein droit au sein de ce service commun.

En conséquence, un poste dédié à la gestion des ressources humaines pour les résidences Martial Caillaud et L'Arbrasève est transféré à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au 1^{er} septembre 2022. Cela se matérialise par la suppression du poste au tableau des effectifs du CIAS et par la création du même poste au tableau des effectifs de la communauté d'agglomération.

L'agent occupant ces fonctions est muté de plein droit à cette date.

Cette évolution du service commun fera l'objet d'une compensation financière, dans le respect des dispositions de la convention signée le 23 juillet 2019 entre les 3 collectivités concernées.

Ainsi, ce poste doit être supprimé du tableau des effectifs du CIAS, et recréé à Terres de Montaigu Communauté d'agglomération. Ainsi ce qui suit :

Suppression de poste	Date d'effet
Adjoint administratif principal de 2ème classe Temps complet	01/09/2022

Le conseil d'administration, à l'unanimité, supprime le poste cité ci-dessus et autorise Monsieur le Président à prendre tous actes afférents à cette décision

DELCIAS_22_042 – Elargissement de l'astreinte aux postes de direction

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée la nécessité de mettre en place une astreinte de direction pour l'ensemble des établissements et services du CIAS.

L'astreinte se définit comme un temps au cours duquel l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail.

L'astreinte de direction, réalisée par roulement par la directrice grand-âge et l'équipe de coordination, permettra de sécuriser la continuité de fonctionnement des services, des locaux ou de traiter, en 1^{er} niveau, tout évènement majeur le week-end, les jours fériés et la nuit.

Lorsqu'il est fait appel à l'agent, la durée de son intervention (temps de travail et temps de déplacement aller-retour) est considérée comme un temps de travail effectif.

Les périodes d'astreinte et d'intervention donnent lieu à une indemnisation selon les conditions statutaires afférent au cadre d'emplois de l'agent concerné.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, élargit le dispositif d'astreintes aux postes de direction et de coordination du CIAS et autorise Monsieur le Président à signer tous actes afférents à cette décision ; dit que les dépenses concernées seront inscrites aux crédits budgétaires prévus à cet effet.

VIE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

DELCIAS_22_040 – Réorganisation du service portage de repas

Monsieur le Président rappelle qu'en 2017, le CIAS Terres de Montaigu et le CIAS du Canton de Rocheservière ont fusionné pour devenir le CIAS Montaigu-Rocheservière. Il explique que les services de portage qui existaient sur les deux CIAS ont continué leur fonctionnement et par conséquent qu'il existe des différences liées à l'histoire de leur émergence. Aujourd'hui il convient de compléter le service, de l'harmoniser et de le développer.

Monsieur le Président présente l'état des lieux des services de portage de repas et propose de les réorganiser selon les principes suivants :

- Reprise en gestion directe du portage de repas de Saint-Hilaire-de-Loulay par le CIAS
- Évolution du portage repas en service à part entière, avec un contrat de service et livret d'accueil
- Les recettes et dépenses afférentes au service sont identifiées sur un budget annexe
- Evolution du service en tant que service à la personne agréé pour bénéficier du crédit d'impôt
- Une Livraison 7/7j pour l'ensemble du CIAS
- Harmonisation des tarifs sur l'ensemble du CIAS avec un tarif au repas sans abonnement
- Garantir une couverture de l'ensemble du territoire par liaison chaude (par le CIAS ou un autre acteur).

Débat :

Daniel ROUSSEAU : « Comment prévoit-on le nombre de demande ?

Jean de LABARTHE : « C'est tout l'importance de l'évaluation préalable à l'entrée. Il y a une priorisation du besoin et du type de demande et notamment du niveau de dépendance de la personne. Ce n'est pas un service commercial, mais un service d'accompagnement. Il faut en priorité que ce soit un service pour ceux qui en ont vraiment besoin, pour du maintien à domicile. »

Antoine CHEREAU : « Si on est débordé, cela signifie que c'est un moyen pour le maintien à domicile et par conséquent c'est une manière de se préserver dans la gestion des maisons de retraite et des besoins. »

Colette JADAUD : « Le crédit d'impôt est perçu 1 an plus tard ou directement ? »

Laure RACAUD : « Depuis le mois d'avril, le crédit d'impôt est prélevé directement sur la facture, et ce n'est pas sur le repas mais uniquement sur la livraison du repas qu'il est appliqué. »

Lionel BOSSIS : « A-t-on une idée du nombre de repas livré aujourd'hui ? »

Lisa VIOLLEAU : « Aujourd'hui, 150 repas peuvent être livrés par jour »

Daniel ROUSSEAU : « A-t-on la capacité de faire plus ? »

Julien DURAND : « Il y aura un investissement nécessaire, type valisette, locaux, d'organisation de cuisine, pour augmenter la capacité, et sans parler de volume de production. »

Le conseil d'administration, à l'unanimité, acte les principes de réorganisation ci-dessus cités, valide la demande d'agrément « service à la personne » et autorise Monsieur le Président à réaliser les démarches administratives nécessaires et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Point d'information sur l'évolution de la restauration

Le conseil est informé de l'évolution de la restauration afin de permettre une harmonisation des pratiques au sein de l'ensemble du CIAS, une amélioration de la qualité, une mise en conformité avec la loi et une recherche d'efficience.

Ainsi les actions suivantes sont mises en place :

- Menu identique au sein de l'ensemble du CIAS,
- Elargissement des missions de la diététicienne de Martial Caillaud et l'Arbrasève sur l'ensemble du CIAS : réalisation des menus avec les cuisiniers, suivi et application des régimes particuliers, suivi des résidents...
- Un seul responsable des cuisines, appuyé d'un second de cuisine principal
- Application de la loi Egalim
- Production éco responsable
- Maitrise des dépenses et des quantités

Dans un premier temps, en octobre prochain, un chef unique sera recruté et des menus identiques seront faits sur l'ensemble de la collectivité, avec l'intervention de la diététicienne sur l'ensemble des sites.

Viendra dans un second temps, une enquête de satisfaction via les CVS et un travail sur la production « maison » afin d'harmoniser la pratique des sites.

Débat :

Cécilia GRENET : « Sur la période novembre décembre, il y a un travail avec le CVS. C'est aussi le rôle du CVS sur le travail de l'alimentation »

CALENDRIER 2022

Les dates du Conseil d'administration du CIAS pour 2022 sont les suivantes :

- 13 octobre
- 8 décembre

Ce calendrier est susceptible de connaître des modifications en fonction des évènements.

⇒ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10

Antoine CHEREAU
Président

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 22/07/2022
Qualité : Président du CIAS Terres
de Montaigu